

# VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

No 19 – Novembre 1988

*A la frontière, à Melchtal  
ou à la Maladière*



**Du fil  
de fer  
barbelé  
pour accueillir les Turcs**

Au stade de la Maladière (NE), 25 octobre 1988.

# ADRESSES

Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations cantonales et aux services de consultation permanents.

- ORGANISATIONS NATIONALES**  
 Coordination Asile Suisse  
 c/o Etre solidaires  
 Case postale  
 4005 Bale  
 Tél. 061-681 87 88
- Comité de défense du droit d'asile (DSDDA)**  
 Case postale 543  
 1000 Lausanne 17
- Comité contre le démantèlement du droit d'asile**  
 Case postale 1780  
 3001 Berne  
 Tél. 031-45 96 26
- MODS - Charte 86**  
 Case postale 2452  
 3001 Berne  
 Tél. 031-25 39 30
- JURA / JURA BERNOIS**  
 16, rue du XXII-Juin  
 2800 Delémont  
 Tél. 066-22 22 21
- Centre social protestant**  
 11, rue Centrale  
 2740 Moutier  
 Tél. 032-93 32 21
- Comité «Vivre Ensemble»**  
 48, route de Morat  
 2502 Biemme  
 Tél. 032-22 30 64
- FRIBOURG**  
 Coordination droit d'asile  
 Case postale 219  
 1752 Villars-sur-Glâne  
 Permanence:  
 Vendredi 15h.30-19h.30 à la  
 rue du Tilleul 9, 1700 Fribourg  
 Tél. 037-22 21 30
- Service de contacts et de consultations**  
 Rue Botret 2  
 1700 Fribourg  
 Tél. 037-24 48 27
- GENEVE**  
 Coordination genevoise de défense du droit d'asile  
 9, avenue de Sainte-Croix  
 1205 Genève  
 Tél. 022-20 78 11
- Centre social protestant**  
 14, rue du Village-Suisse  
 Case postale 177  
 1211 Genève 8  
 Tél. 022-20 78 11
- Action Parrainage**  
 14, rue du Village-Suisse  
 Case postale 177  
 1211 Genève 8  
 Tél. 022-84 30 84
- TESSIN**  
 Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo  
 Via alle Fontane  
 6993 Pregassona  
 Tél. 091-51 33 15
- NEUCHÂTEL**  
 Coordination asile NE  
 Case postale 456  
 2000 Neuchâtel
- Comité pour la défense du droit d'asile**  
 Case postale 771  
 2300 La Chaux-de-Fonds
- Centre social protestant**  
 11, rue des Parcs  
 2000 Neuchâtel  
 Tél. 038-25 11 55
- Centre social protestant**  
 23, rue Temple-Allemand  
 2300 La Chaux-de-Fonds  
 Tél. 038-28 37 31
- VALAIS**  
**Comité valaisan pour la défense du droit d'asile**  
 Case postale 115  
 1950 Sion
- Centre de contact Suisses-immigrés**  
 15, rue Pratiotti  
 1950 Sion  
 Tél. 027-23 12 16
- VAUD**  
**SOS-Asile/VD**  
 Case postale 2413  
 1002 Lausanne
- Centre social protestant**  
 28, rue Beausséjour  
 1003 Lausanne  
 Tél. 021-20 56 81

**Vivre Ensemble**  
 Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile  
**Pour s'abonner:**  
 Case postale 177  
 1211 Genève 8 au CCP 12-9584-1  
 Tél. 022-20 60 94 (5-6 no l'an)  
 vifer Fr. 20.-  
 Comité de rédaction: Yves Brutsch, Claudette Boyet, Sandra Grolimund, Monique Darbre, Michel Diot, Yves Lador, responsable: René-S. Meyer

*Nous sommes pour  
 recueillir vos textes,  
 chaque photo-illustration  
 et chaque mot.  
 et nous venons  
 fairez par venir.*

# EDITORIAL

## Il n'y a pas que l'Action Nationale pour peindre le diable sur la muraille !

Voilà plusieurs mois que nous avons prévu de consacrer ce numéro de *Vivre Ensemble* à la campagne contre l'initiative xénophobe de l'Action Nationale. Mais aujourd'hui, il faut se demander ce qui est le plus à craindre, la politique du Délégué aux réfugiés qui alimente le moulin de l'Action Nationale ou les propos anti-réfugiés et anti-étrangers des initiateurs eux-mêmes.

Il faut s'opposer résolument aux menaces qui pèsent sur ce qui reste du droit d'asile. La situation limite, telle qu'elle est apparue après que Peter Arbenz ait créé le «cas Melchthal», n'est que la conséquence d'une procédure d'asile karkatienne, mise en place par nos autorités et non de l'afflux de requérants. Normalement, chaque entreprise est capable de faire face à une hausse de la demande de l'ordre de 20% - surtout quand elle est saisonnière et donc prévisible. Pour le DAR, il en est pas de même, cela fait maintenant deux ans qu'on trouve des fausses solutions aux vrais problèmes.

bre de drames humains, tel que celui de l'enfant de sept ans, pris dans une tempête de neige avec son père et qui va mourir de froid, lorsque ses parents cherchaient à regagner la Suisse par la frontière verte dans les alentours du col du Splügen.

Certes, il faut également répondre concrètement aux arguments des xénophobes. Il faut montrer quels sont les emplois destinés aux requérants pour convaincre qu'ils n'en privent pas les Suisses. Le xénophobe rétorquera que c'est précisément là que se situe le problème. L'Union Helvética, l'association du personnel (essentiellement suisse) de l'hôtellerie et de la restauration, avait envisagé de soutenir l'initiative de l'AN, afin de se protéger contre la concurrence des étrangers qui constituent une main-d'oeuvre bon marché. Les étrangers sont toujours les coupables, soit ils nous enlèvent les bonnes places, soit ils exercent une pression sur les salaires des Suisses.

La création des centres d'enregistrement s'est avérée être une complication inutile de la demande d'asile, il aurait été plus judicieux d'affecter plus de personnel ailleurs. Au lieu créer des nouveaux postes pour traiter plus rapidement les demandés d'asile, le DFJP a choisi d'augmenter le nombre de gardes-frontières. Le renforcement des effectifs de l'ambassade Suisse en Turquie est une autre mesure qui n'a rien changé à l'afflux des Turcs et des Kurdes en Suisse. Se rendant compte qu'il n'est pas possible de rendre nos frontières hermétique, Elisabeth Kopp s'adresse alors à nos voisins italiens et autrichiens pour leur faire faire le sale travail. Toutes ces mesures ne font qu'augmenter le nom-

Quoi qu'il en soit, l'asile n'est une solution que pour ceux qui en ont véritablement besoin. Ce n'est pas la longue procédure très incertaine qui attire les nouveaux immigrants. D'après Philippe Bois, il y a aujourd'hui en Suisse entre 50 000 et 100 000 travailleurs au noir, un chiffre jamais atteint par le passé. L'emploi de cette main-d'oeuvre va soulever de pair avec les bas salaires, mais la cause n'est pas là. Dans certains secteurs, il n'y a pas d'alternative pour parler au manque d'effectifs. Les quotas des permis pour les étrangers ne suffisent plus à répondre à la demande de main-d'oeuvre. Voilà ce qui fait venir les nouveaux immigrés. Il faut mettre fin à l'hypocrisie et appeler un chien un chien et un chat un chat !

René-Simon Meyer

## Qui défendra les demandeurs d'asile ?

Personne ne sait encore bien comment fonctionnera la procédure spéciale décidée le 3 octobre par le Conseil fédéral. Mais une chose est déjà sûre: l'accélération ne se fera pas en déchargeant les fonctionnaires des tâches bureaucratiques et dissuasives qui les accablent, comme le demandaient les CSP et la Coordination Asile Suisse (cf. 17 oct. et 5 nov.). On accélérera donc en bâclant toujours plus l'examen des demandes. Et tant pis pour les erreurs qui ne manqueront pas de se multiplier. Mais le plus inquiétant est peut-être de constater que ce nouveau durcissement de la législation a pour la première fois reçu la caution de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Une lourde responsabilité pour les grandes oeuvres qui s'y rattachent.

Gorgier, Goldswil, Acquarossa et d'autres communes, si possible isolées des grands centres, reçoivent donc peu à peu des pensionnaires d'un genre nouveau. Des candidats à l'asile dont un fonctionnaire d'un centre d'enregistrement peut décider *a priori* qu'il est un mauvais réfugié. Un tri qui pourra se faire sans témoin, sur la base d'une réponse hésitante à une seule question superficielle, par le truchement d'un intermédiaire incontrôlable (et les exemples de déformation ne manquent pas).

### Trier avant d'écouter

Ainsi étiqueté avant même d'avoir pu s'expliquer valablement, le requérant sera placé dans ces nouveaux centres fédéraux jusqu'à la décision finale. Le DAR se donne 3 à 4 mois jusqu'au renvoi. L'audition sur les motifs d'asile aura lieu «normalement» (il faut bien respecter les formes légales), mais on les programme déjà de deux heures en deux heures, malgré les lenteurs de la traduction. La décision, rédigée par traitement de texte, devrait pouvoir tomber dans les 10 jours.

Passé les 30 jours de délai légal, le service des recours prendra le relais sur le même mode. Il a même été question d'y créer une «section spéciale». C'est qu'il faudra faire vite, si l'on songe aux délais de préavis et de renvoi. Les 3 mois seront vite atteints.

Mais y aura-t-il seulement recours ? Que feront ces Turcs, isolés et sans argent, incapables de comprendre notre langue ? Laissera-t-on la moindre chance, à ceux qui auront été classés dès le premier jour comme mauvais réfugiés ? Il y faudrait un immense effort de ces grandes oeuvres «d'aide aux réfugiés» que sont la Croix-Rouge, Caritas et l'Entraide protestante, les trois «grands» de l'OSAR. Mais pour l'heure bien peu de signes concrets se manifestent dans ce sens, même si les interrogations se multiplient à la base.

### Pas de vagues, s.v.p

Après avoir approuvé ce dispositif, l'OSAR s'est empressée de s'assurer auprès du DAR que ses représentants garderont le droit d'assister aux auditions. Mais sur les 5 pages de procès-



Protestation devant le Grand Conseil genevois (Photo Michel Gomezy; dans «Asile en péril», éd. P.-M. Favre, Lausanne, 1987).

verbal résumant la séance, on ne trouve pas une ligne qui se rapporte à la *défense* de ces requérants...

Observer oui, dénoncer non. C'est hélas de plus en plus sur ce mode que travaille l'OSAR, qui n'a jamais pris sur elle de rendre publique une bavure, laissant ce soin à des organismes plus militants.

Pourtant, l'OSAR sait tout. Car ses observateurs sont partout, dans les centres d'enregistrement comme aux auditions, et pas une décision ne se prend sans qu'il en reçoive copie. Mais l'OSAR a accepté de se lier au DAR par une convention qui condamne ses délégués dans les centres d'enregistrement au silence. Comme le CICR face aux Etats totalitaires. Au lieu de les pousser à être aussi présents que possible, l'OSAR se contente d'ailleurs de les indemniser pour deux visites par semaines.

Du côté des représentants aux auditions (ROE) des consignes restrictives ont été données pour le cas où un mandataire solliciterait leur collaboration.

Les ROE ne sont-ils donc pas là pour aider les requérants ? Si l'OSAR et ses oeuvres interviennent, c'est seulement, sans exception, après une première décision négative, quand il est déjà trop tard.

Quant à se donner les moyens d'intervenir pour améliorer la qualité des auditions: les coordinateurs cantonaux de l'OSAR ne rassemblent même pas les rapports que les divers représentants adressent à leurs oeuvres respectives.

### Une caution pour le DAR ?

C'est que la grande tradition de l'OSAR est celle de l'assistance aux réfugiés reconnus, que lui délègue l'Etat, plutôt que la défense des requérants dans laquelle ses oeuvres ne se sont engagées que tardivement, avec des années de retard sur des organismes indépendants comme les CSP romand ou Amnesty International. Travailler sur mandat, subventions à la clé, est évidemment plus facile. Mais pas sans conséquences: P. Arbenz ne demandait-il pas ouverte-

ment, lors d'une récente entrevue, de limiter le nombre des recours ?

De fait, la dépendance financière de l'OSAR et de ses membres à l'égard du DAR est omniprésente. Pour l'assistance aux réfugiés, pour les foyers, pour les bureaux d'aide au départ, pour les auditions. Faut-il des lors s'étonner si son secrétaire général est associé à tous les groupes de travail du DAR, et si son secrétaire romand se répand dans la presse en déclarations complaisantes à l'égard de Peter Arbenz ?

Le malaise, aujourd'hui, est tel, qu'à la base, certains collaborateurs et ROE, qui ne se reconnaissent plus dans la politique menée par dessus leurs têtes, parlent de créer une association de type syndical. De fait, une réaction sur le terrain est peut-être aujourd'hui la dernière chance d'éviter que ces grandes institutions ne se coupent définitivement du mouvement de défense du droit d'asile. Il devrait en être question, entre autres, le 3 décembre, à l'assemblée que convoque à Berne la Coordination Asile Suisse. Les intéressés peuvent s'annoncer en téléphonant au 061/44.66.19.

Yves Brutsch

### L'EPER en retrait

Moins de deux ans après leur création, les deux postes de juristes à mi-temps créés par l'Entraide protestante à Genève et à Lausanne pour conseiller les candidats à l'asile sont vacants. Lassés de se heurter aux pesanteurs de l'institution, leurs deux titulaires ont démissionné pour la fin novembre, et ces postes, qui n'ont pas été remis au concours aussitôt, risquent d'être supprimés.

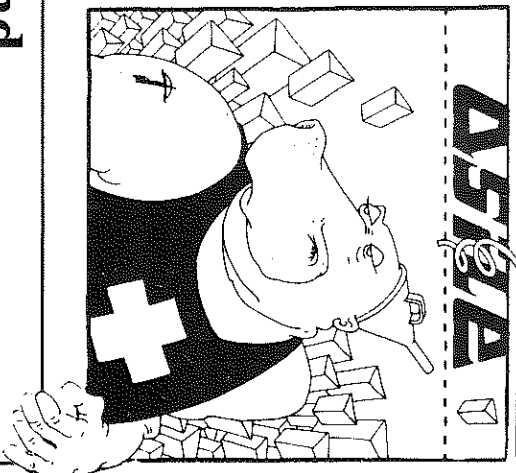
## ELISA vous attend

Devant les problèmes posés par la nouvelle procédure, le réseau ELISA, lancé ce printemps par la publication d'une brochure incitant à l'accompagnement des candidats à l'asile sur une base militante, tente aujourd'hui de s'élargir à travers l'ensemble de la Coordination Asile Suisse, qui en a largement débattu lors de sa séance du 5 novembre.

Pour mémoire: n'importe quel citoyen suisse nanti de la procuration d'un requérant peut l'ac-

compagner à toutes les étapes de la procédure et recevoir copie des décisions et du dossier. Il en faudra beaucoup pour tenter de suivre ce qui arrivera au nouveaux venus. Des volontaires habitant à proximité des centres fédéraux sont particulièrement recherchés (une procuration pouvant aussi être transmissible).

Les personnes intéressées peuvent écrire au Réseau ELISA, case 108, 1211 Genève 9, pour recevoir des renseignements pratiques plus détaillés.



## PAYS

### La Turquie pour débutants

Comme nous l'avions annoncé dans le dernier Vivre Ensemble, nous voulions traiter de la Turquie dans ce numéro. La mort tragique de Seyit sur les hauteurs de Splügen a eu pour effet que la presse s'est un peu plus intéressée à la situation sociale dans ce pays. Il est toujours révoltant que de tels drames soient nécessaires pour «réveiller» l'opinion publique. De ce fait, nous avons choisi de présenter ici un regard un peu différent, ou plutôt très déformé, sur la Turquie. Celui de Peter Arbenz. Il s'agit là d'une adaptation de l'article de Beat Lenthardt paru dans Fluchtsseiten No 1 sur la documentation sur les pays du DAR en langue allemande.

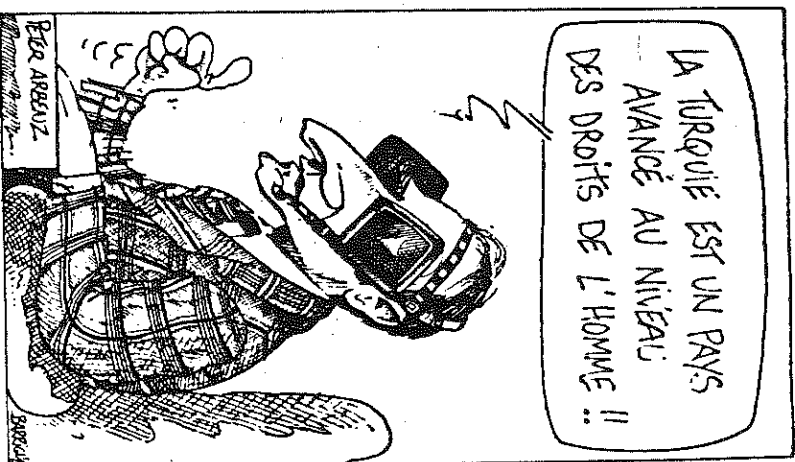
Nous avons été choqués lorsque Peter Arbenz a déclaré que la Turquie était un pays avancé en matière de Droits de l'Homme. Il y a suffisamment de documents que le contredisent, provenant d'Amnesty International ou de l'OSAR, pour ne citer que ces deux sources. Malgré les efforts qui se cachent derrière, cette récolte d'informations n'entre pas en matière pour le demandeur d'asile.

40 à 50% des demandes d'asile sont jugées sur la base de l'audition cantonale. Les protocoles ne sont pas adéquats, étant donné que les services de la police des étrangers ne disposent pas d'informations suffisantes sur les pays. Même avec le meilleur volontaire, le fonctionnaire n'a pas les connaissances nécessaires, et le DAR refuse de les lui donner. Toute sa documentation est classée secrète...

### L'indépendance des tribunaux turcs...

Tout ce que les cantons ont le droit de savoir sur la Turquie se limite à 17 pages (Länder Dok 239.11). Cette documentation contient une description du pays dans un style encyclopédique. Sous chiffre 3, il est précisé que le motif le plus fréquent dans les demandes d'asile

La documentation fournie par le DAR



est la torture. Pas un mot de plus à ce sujet. Sous chiffre 1.10, il est écrit que le principe de l'indépendance des tribunaux

est garanti par la Constitution. Le procès de Dev Yol (Vivre Ensemble No 17/18, p. 18) démontre le contraire. Trois des cinq juges étaient payés par l'armée, et le président n'a jamais étudié le droit. L'article 142 de la Constitution turque sur lequel s'appuie la plupart des procédures contre les membres des partis politiques et syndicats interdits n'est même pas mentionné.

Sur le sort des Kurdes, il n'y a que deux petites phrases: officiellement, la langue kurde est interdite (1.4), ce qui est aussi valable pour les publications en langue kurde (1.11). Pour Dev Yol, il est écrit que des procès de masse ont été menés contre les sympathisants de Dev Yol, avec plusieurs centaines d'inculpés. En réalité, il y a environ 8000 inculpés et les procès n'avaient pas encore eu lieu au moment de la rédaction des fiches du DAR.

### Encore plus lacunaire pour d'autres pays

Plus le pays est éloigné, et plus la documentation est lacunaire. Quand par exemple le nom d'un parti secret duquel se réclame un requérant irakien n'est pas mentionné dans les fiches du DAR,

ses déclarations sont considérées comme étant fausses. Les erreurs contenues dans la documentation peuvent aisément mener à un refus d'octroyer l'asile. Il serait souhaitable, selon l'OSAR, que le DAR rende cette documentation accessible à tous. De cette façon, les représentants des oeuvres d'entraide pourraient corriger les erreurs et fausses interprétations qui apparaissent lors des auditions cantonales.

rsm

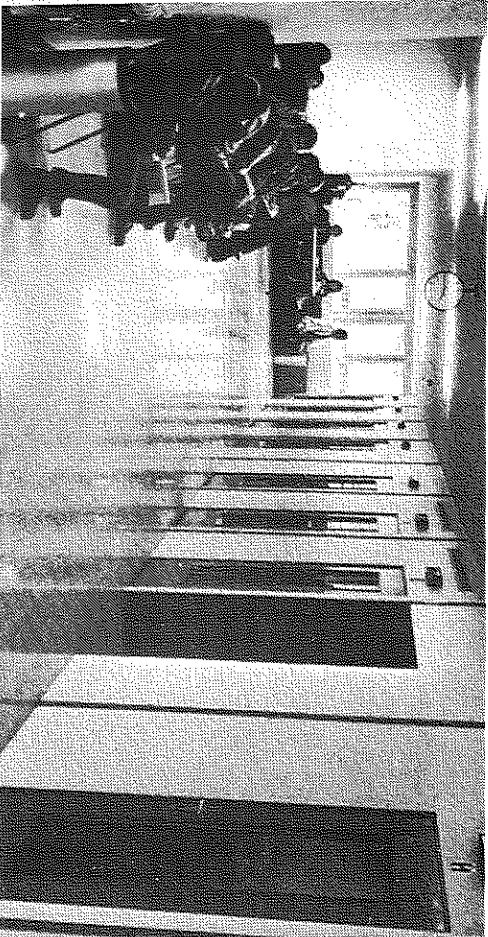
### Contre une Europe hostile aux réfugiés

Réunion préparatoire du comité nationale d'organisation pour les 3<sup>e</sup> assises européennes sur le droit d'asile

Jeu 12 janvier à 20 h.  
CUC, Bd de Grancy 29-31  
Lausanne

(à 5 min. de la gare)

Adresse de contact:  
Marie-Claire Caloz-Tschopp  
153, rue de Montolieu  
1010 Lausanne



Les demandeurs d'asile doivent renouveler leur permis tous les trois mois. (Photo Pierre Gönczy)

## Salini, alibi... ?

«Je ne connais qu'un seul cas de requérant renvoyé qui a eu à subir des mauvais traitements: c'est le cas de Januz Salini» (P. Arbenz, Table Ouverte, 30 octobre). Pauvre Januz. Deux ans de réclusion déjà, et de tortures, depuis ce 26 novembre où les policiers genevois sont venus te prendre par surprise. Et te voilà devenu aujourd'hui l'alibi de la politique de renvoi du DAR. L'exception qui confirme la règle.

L'exception ? Jamais peut-être le cynisme de Peter Arbenz n'est allé aussi loin. Car malgré l'infime difficulté qu'il y a à suivre le destin des requérants refoulés lorsqu'ils n'ont pas disparus dans la clandestinité, malgré le silence forcé de ceux qui sont emprisonnés, malgré la terreur de ceux qui subissent la torture, malgré la résignation de ceux qui n'ont plus rien à espérer de la Suisse, des dizaines d'informations, connues du DAR, montrent que notre politique d'asile fait peu de cas de la sécurité des personnes.

Tous ceux (trop peu nombreux) qui ont pris le temps de s'arrêter dans les villages du Kurdistan de Turquie en reviennent avec le témoignage de requérants torturés à leur retour. Le rapportage publié par l'illustré le 9 novembre en a encore fait la démonstration. Peter Arbenz a-t-il donc oublié le récit terrifiant que lui a transmis l'ancien responsable romand de l'EPER, de retour d'un voyage au Kurdistan en été 1986 ?

Qu'en est-il de la demi-douzaine de cas de Tamouls cités dans ce recours à Strasbourg bloqué depuis l'été 87 par des subtilités procéduraires ? Qu'en est-il de ces enfants somaliens dont la Coordination fribourgeoise relatait le cas en décembre dernier, et dont le DAR s'est empressé d'organiser le retour, après que leur famille, par miracle, ait pu les faire sortir de prison ?

Et cette femme Kurde, qui témoignait à une conférence de presse de l'ACAT,

Victimes de l'arbitraire



le 24 mars 87 ? Et les lettres de ce Libérien dont parlait notre numéro 9 et dont le cas a bien sûr été signalé au DAR, comme bien d'autres dont nous n'avons pas forcément connaissance ?

Et pour chaque cas rendu public grâce à des circonstances particulières, combien que l'on fait par peur de faire du tort aux proches, et combien qui ne parviendront jamais, jusqu'à nous, imminente partie invisible de l'iceberg ?

Salini, une exception ? Allons donc ! La première des pétitions lancées en faveur de Januz signalait déjà le cas de deux autres Albanais du Kosovo refoulés en Yougoslavie, et dont le destin tragique avait été redécouvert en travaillant sur le cas de Salini. 5 ans de prison pour Sali Bascha, refoulé de Bâle en 1985. 9 ans de prison pour Sadik Bujra, refoulé depuis Lausanne en 1984. Plus de 7000 personnes ont signé cette pétition. Mais Peter Arbenz lit-il seulement les pétitions qu'on lui envoie ?

Yeb

Avant les votations du 4 décembre

## Le combat contre la xénophobie

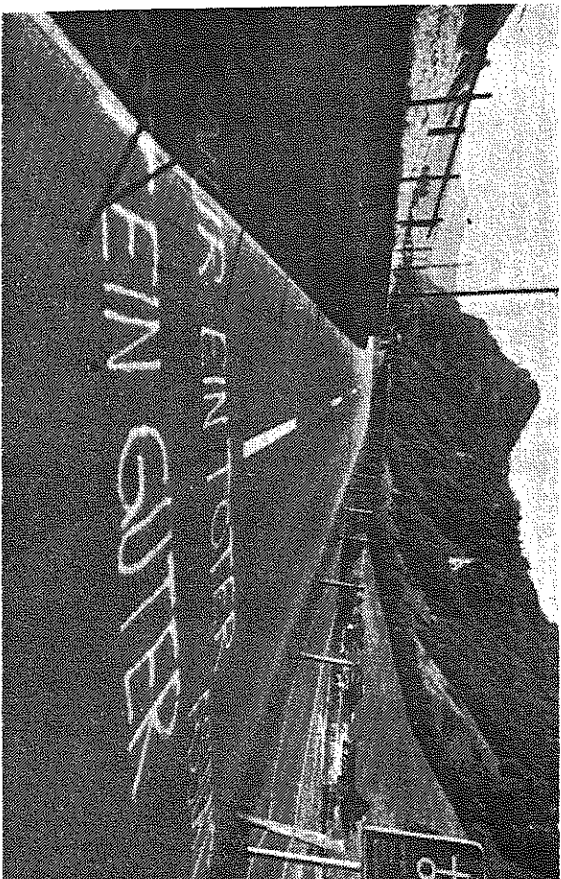
Il n'est certes pas nécessaire d'appeler dans *Vivre Ensemble* à voter contre l'initiative de l'Action nationale soumise au peuple le 4 décembre. Il demeure que nous devons en parler. Il n'y a pas que l'Action nationale qui fasse l'amalgame entre immigrés et réfugiés. Notre combat pour le droit d'asile — ou plus généralement pour une société plus humaine — ne peut pas nous laisser indifférents au sort de ceux qu'on appelle communément des «réfugiés économiques».

Nous étions tous choqués quand nous avons appris la mort de ce garçon de 7 ans sur les hauteurs du col du Splügen. Les autorités n'avaient alors rien trouvé de mieux que d'emprisonner le père avant de le renvoyer avec sa femme en Turquie, ce n'était que des réfugiés économiques. En Turquie, le couple a une nouvelle fois dû passer par la prison (cf. chronique). La réaction du DAR était de s'en prendre aux passeurs.

### Une famille turc compte 14 personnes...

Pour l'Action nationale, qu'il s'agisse d'un immigré, d'un frontalier, ou d'un réfugié, ce qui compte c'est qu'il est étranger. Quand à Elisabeth Kopp, elle fait une distinction entre les Turcs et les citoyens des pays fournissant la main-d'œuvre à la Suisse. N'avait-elle pas déclaré qu'une famille turque compte 14

*Inscription sur la route menant à Melchtal: «Seul un requérant d'asile mort est un bon requérant.»*



personnes et que pour cette raison, il fallait écarter la proposition genevoise d'étendre le statut de saisonniers aux Turcs ? L'intervention de notre Conseilère fédérale, dans un style propre au *Blick*, ne peut faire qu'augmenter les préjugés contre les Turcs et les Kurdes.

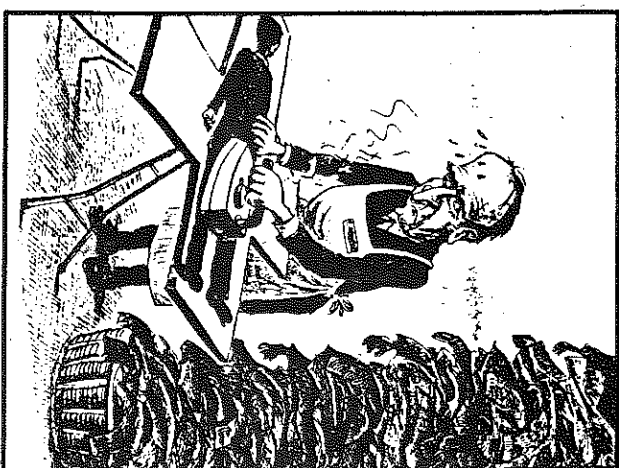
Le directeur de l'OFIAMT M. Hug faisait à Brunnen des déclarations dans le même sens, en affirmant que l'économie avait besoin de main-d'œuvre qualifiée, ce qui n'est pas le cas des Turcs (ni celui des Italiens, Espagnols, Portugais ou Yougoslaves). Nous constatons ici le racisme de nos autorités et des tenants de notre économie.

Au sein de l'immigration même, ces divisions existent et de façon assez prononcée. Les étrangers sont classés dans les différentes catégories (permis A, B, C, etc) ou même clandestins. Cette classification nuit à la solidarité entre étrangers, souvent les uns pensant être dévalorisés par rapport aux autres. Et même s'ils l'étaient réellement, ils devraient s'en prendre à ceux qui créent les injustices.

### Les réfugiés contre l'AVS...

Le racisme «populaire» est toujours lié aux conditions d'existence. Dans une bonne partie des lettres de lecteurs «anti-réfugiés» que nous pouvons lire dans la presse, leurs auteurs comparent le montant de l'assistance dont bénéficient les requérants avec ceux de l'AVS; comme si une diminution du nombre des réfugiés pouvait provoquer une augmentation des rentes AVS. Nous devons répondre à ce type d'arguments.

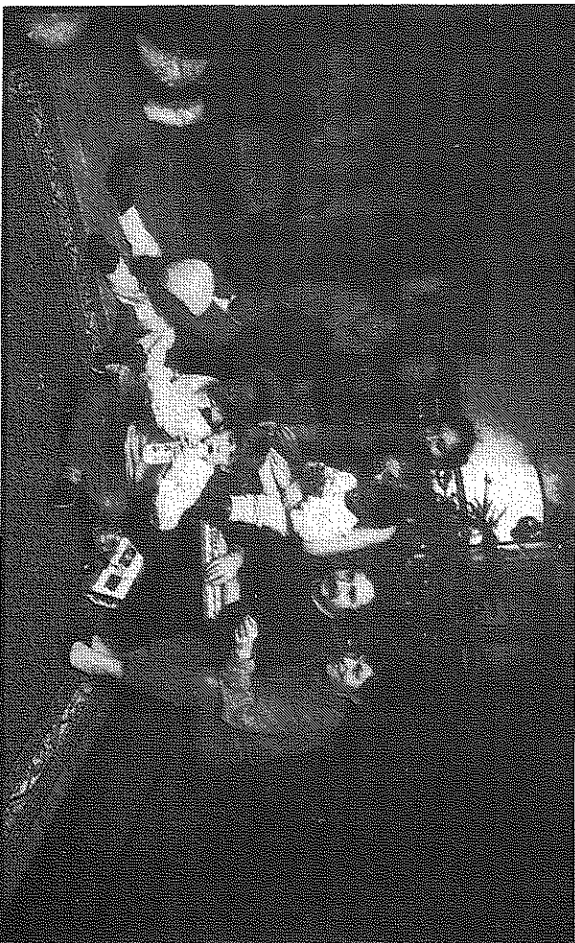
Les dernières ordonnances du Palais fédéral condamnent les demandeurs d'asile à être des assistés en leur interdisant de travailler durant au moins 3 mois pour avoir franchi illégalement notre sacro-sainte frontière. C'est avec les mêmes intentions que les requérants ont été parqués à des endroits aussi éloignés que Melchtal.



Quand les demandeurs d'asile ont du travail, ils sont les victimes désignées des pires abus. Dans les colonnes du *Matin* du 9 novembre, nous pouvions lire le cas de 10 requérants employés par un aubergiste de Stein (SG). En travaillant jusqu'à six heures par jour, ils touchent par semaine et par couple Fr. 47.- et les autorités le tolèrent. Une recherche réalisée à Bâle ce printemps révèle un état de fait guère plus probant; ce que décrit Günter Wallraff pour l'Allemagne ressemble à ce que nous pouvons observer en Suisse.

### Tête de turc

Des requérants d'asile et des clandestins turcs sont affectés à des tâches nuisibles à leur santé. Dans ces conditions, ils ne sont engagés que pour une durée de trois mois. Les risques sont ainsi mieux répartis... et surtout, le travailleur qui est généralement envoyé par une entreprise d'emploi temporaire n'a pas les moyens de s'intéresser aux risques qu'il encourt.



Il n'y a pas que les xénophobes... soirée de Noël dans une famille suisse. (Photo Jesus Moreno, tiré de "Asile en péril", éd. P.-M. Favre, Lausanne 1987)

Les différentes formes de travail précaire sont monnaie courante pour les Turcs, qu'il s'agisse de travail temporaire, sur appel, ou avec un contrat (généralement oral) de durée limitée. Ces formes de travail ouvrent les portes à tous les abus. Leur statut ne les incite pas à se syndiquer. Ils ne sont pas protégés par les conventions collectives, et marginalisés au sein même de l'entreprise. Leur statut précaire leur interdit d'exiger de leur propre initiative des conditions de travail conformes, et ils ne peuvent compter ni sur le syndicat, ni sur les commissions du personnel pour y remédier.

Ceux qui s'occupent de requérants sont souvent devant un dilemme: les réfugiés veulent travailler et, pour y donner suite, on les envoie aux champs, dans l'hôtellerie, dans les entreprises de nettoyage ou sur les chantiers pour des salaires dérisoires. Pour le bien-être du requérant, il faut souvent entreprendre des démarches dans cette direction, alors qu'en même temps, les assistants sociaux ne voudraient que dénoncer les

abus. Ils se sentent ainsi involontairement les complices de ces employeurs.

L'autre grand facteur qui amène de l'eau au moulin des xénophobes est bien entendu celui de la crise du logement. Mais tous ceux qui connaissent un peu les demandeurs d'asile savent dans quelles conditions ils vivent. Ils sont jusqu'à huit personnes dans une seule chambre, faute d'alternative. Ce ne sont pas eux qui occupent les grands appartements bon marché dont ils auraient pourtant tant besoin.

Les différents aspects de la vie quotidienne telle qu'elle se présente pour les demandeurs d'asile ne sont ici que brièvement évoqués. Tous ceux qui sont proches des réfugiés connaissent très bien tout cela. Mais les témoignages – souvent accablants pour notre société du bien-être – devraient trouver leur place dans les médias. Ce n'est qu'ainsi que nous réussirons à faire comprendre que nous n'avons rien à envier au sort des Turcs qui entrent par milliers en Suisse.

René-Simon Meyer

## REGIONS

### Après dix-huit mois !

Il y a un an et demi, Vivre Ensemble signalait les efforts du comité valaisan pour éviter le refoulement de deux Sud-Africains au pays de l'apartheid (cf. No 13, p. 8), la première action de ce genre en Valais. Face au refus répété de Berne, le CVDDA a tenu bon. Il aura fallu 18 mois de démarches, 3 mandes d'admission provisoire présentées par le canton et des dizaines de lettres. Mais cette fois c'est bon: les permis F sont arrivés le 11 novembre. Une bonne nou-

Permis F

velle pour ce canton, où le travail pour le droit d'asile n'est pas facile, mais où le CVDDA arrive peu à peu à faire appuyer certains cas par les autorités valaisannes.

Le CVDDA se bat maintenant pour éviter le renvoi d'un Argolais dont la femme arrive en fin de grossesse et pour lequel, là encore, Berne refuse la proposition cantonale de permis humanitaire et semble ne même pas vouloir traiter la demande de révision déposée !

## CHRONIQUE

■ 1 septembre – Le gouvernement tribougeois refuse de désapprouver la participation du Conseiller d'Etat Raphaël Rimaz à la manifestation contre l'expulsion d'un requérant turc.

■ 5 septembre – Détérioration des rapports entre l'Irak et la Turquie. A ce jour, 100 000 Kurdes d'Irak se sont réfugiés en Turquie.

■ 7 septembre – Une centaine de Kurdes manifestent à Berne pour dénoncer les attaques de l'armée irakienne contre leurs compatriotes. Ils réclament la création d'un Etat libre au Kurdistan et une aide humanitaire aux Kurdes réfugiés en Turquie.

■ 8 septembre – Polémique autour de la structure d'accueil au Centre des Cernets-Verrières (Neuchâtel). Le directeur adjoint rend ses critiques publiques.

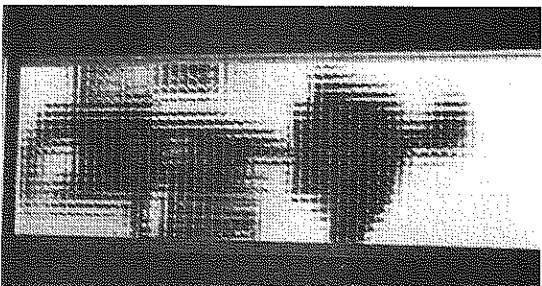
■ 8 septembre – Conférence de presse du CEDRI à Berne avec la participation de l'abbé Cornelius Koch pour attirer l'attention sur le fait que l'Italie renvoie les demandeurs d'asile vers leur pays d'ori-

gine. Compte tenu de ceci, la Suisse met directement en danger les requérants qu'elle renvoie à la frontière.

Le CEDRI dénonce également la criminalisation des requérants kurdes. Ainsi chaque demande d'asile émanant de ressortissants kurdes passent par le procureur de la Confédération avant d'être examinée par le DAR.

■ 8 septembre – L'OSAR rend public un modèle d'autorité de recours indépendante en matière d'asile. Une instance extérieure permettrait d'améliorer la qualité, la légitimité, l'acceptation et la rapidité de la procédure, estime l'OSAR.

Le tribunal compterait 5 à 10 juges à part entière, 10 à 20 juges suppléants et 50 à 70 secrétaires juridiques. Avec cette dotation en personnel, le tribunal serait en mesure de trancher environ 8400 cas par an.



■ 9 septembre - Peter Arbenz fait état des signes de fatigue et de l'ésignation qui se manifestent au sein de son service. Il encourage à combattre les causes qui mènent à l'asile et évoque la solution des quotas pour requérants.

■ 11 septembre - Un clan-destin turc, dépourvu de son argent et de ses papiers par le passeur sans l'aider à entrer en Suisse, monte en haut d'un échafaudage de la nouvelle douane de Ponte Chiasso, avec l'intention de se jeter dans le vide. Après avoir été dissuadé de son geste, il est remis à la police de Côme avant d'être expulsé du pays.

■ 12 septembre - Le Conseil suisse des associations pour la paix demande le départ de Peter Arbenz. La conseillère fédérale Kopp, est également sévèrement critiquée.

■ 13 septembre - Des femmes kurdes occupent les locaux de la Ligue arabe pour demander une condamnation claire des agissements du Gouvernement de Bag-

dad. Une manifestation qui a lieu l'après-midi porte la question devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

■ 13 septembre - Entrevue à Berne entre le ministre britannique de l'intérieur Douglas Hurd et Elisabeth Kopp, accompagnée de Peter Arbenz et Peter Huber, chef de la police fédérale. Lors des discussions entre les deux ministres, il a été question (autre du blanchissage de l'argent sale) du projet d'accord en matière de premier asile, élaboré dans le cadre du Conseil de l'Europe, ainsi que de l'harmonisation des prescriptions pour les visas.

■ 14 septembre - Les membres du comité de soutien à Alphonse Maza créent le comité de soutien à Hans W. Kopp et famille afin que ce dernier puisse un jour se défendre devant une commission d'enquête, ou une cour de justice.

■ 14 septembre - Tenue d'un Forum sur l'asile à Fribourg sous l'égide de Caritas.

L'oeuvre d'entraide catholique déplore l'attitude défensive de nos autorités qui entendent résoudre la problématique de l'asile par des moyens avant tout policiers.

■ 16 septembre - Le Code pénal Suisse sera complété par un article pénalisant le racisme. Ainsi, la Suisse pourra enfin signer une Convention de l'ONU vieille de vingt-trois ans et ratifiée par 144 Etats. Telle est la décision du Conseil fédéral qui mettra en consultation le projet de révision au début de l'année prochaine.

■ 16 septembre - Le ministre turc de la Justice a annoncé qu'une série de prisons militaires vont passer sous contrôle civil. Toutefois, sous l'angle des droits de l'homme, cela ne change rien. Bien que la Turquie ait signé la Convention européenne des droits de l'homme, ils continuent à torturer les détenus, avant tout dans les postes de police. Il n'y a que Peter Arbenz pour constater une amélioration en matière de droits de l'homme dans ce pays.

■ 16 septembre - Sur les 892 permis humanitaires délivrés en 1987, 418 l'ont été dans le canton de Vaud, 177 à Genève, suivi de Fribourg (67) et Saint-Gall (45). Même avec dix cas d'internement, le canton de Vaud reste en tête avec près de 30% de décisions de non-retourlement.

■ 16 septembre - 24 Turcs, dont sept femmes et onze enfants sont arrêtés lors qu'ils tentent de franchir la frontière verte séparant l'Italie et les Grisons. La veille, des passeurs et des réfugiés turcs d'une part et tamouls de l'autre, ont été arrêtés à différents endroits du canton d'Argovie.

■ 18 septembre - Mise à disposition d'un abri pour la nuit dans la paroisse de Sainte Clotilde à Genève. Ceci a été nécessaire pour pallier au fait que le Centre d'enregistrement de cette même ville est débordé...

■ 19 septembre - Elisabeth Kopp revient sur les propos de Peter Arbenz. Pour le moment une révision de la loi sur l'asile n'est pas envisagée.

■ 20 septembre - Le chef du Département de Justice et police du canton de Vaud se défend devant le Grand-Conseil pour avoir engagé Claude Paschoud comme juriste au service de recours de la police des étrangers. Le Grand-Conseil n'a finalement pas voté la motion demandant la mutation de ce dernier.

■ 22 septembre - L'ambassade suisse en Inde n'accorde quasiment plus de visas aux opposants Sikh, menacés en Inde. Notre pays tient à conserver ses bonnes relations avec l'Inde qui est un important partenaire commercial.

## Des grenadiers pour mâter les réfugiés

■ 6 septembre - Fin du conflit au foyer d'accueil «Friedeck» dans la campagne schaffhouse. Ce différend a été marqué par une intervention des grenadiers en tenue de combat pour mâter les requérants grévistes. Les Turcs ont été considérés comme les meneurs et cinq d'entre eux ont été arrêtés. Les demandeurs d'autre provenance ont été transférés pour qu'ils ne subissent plus «la mauvaise influence» de leurs homologues turcs et kurdes. Derrière les origines du conflit, annoncé dans la presse, il y a le directeur du foyer régnant en maître absolu sur ses pupilles. Alors les résidents du foyer ont cherché le dialogue avec lui - il s'est borné à leur lire le règlement interne du foyer. Pour autant leurs revendications n'avaient rien d'excessif.

- refus d'une baisse de l'argent de poche de dix à huit francs; - qu'un appareil vidéo confisqué leur soit rendu; - la possibilité de lire des journaux turcs.

## Toujours plus dur de devenir Suisse

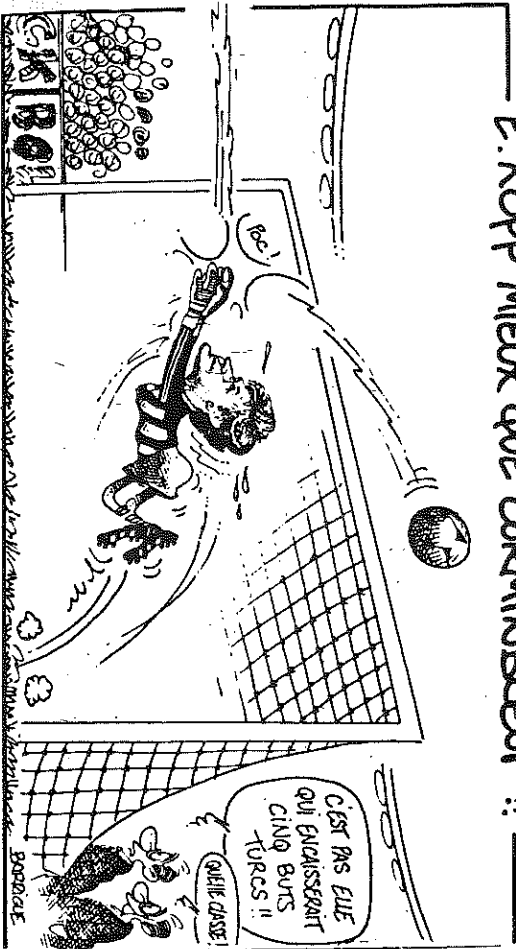
■ 9 septembre - Un article dans le *Beobachter* fait état des abus rendus possibles par la nouvelle législation proposée par le Conseil fédéral très restrictive en vue de l'obtention du permis C par l'époux étranger. Une épouse pourrait ainsi se débarrasser de son mari en se séparant ou alors, à l'inverse, rester avec lui durant les premiers trois ans du mariage malgré elle, afin qu'il ne soit pas expulsé. Le Conseiller aux Etats radical Enrico Jagmetti avait proposé que soit légitimé de la sorte que l'époux suisse ne puisse pas faire de chantage sur son partenaire étranger. Au vote, cette proposition a recueilli 14 voix contre 15 non, le Conseil d'Etat a suivi ainsi l'avis de la Conseillère fédérale Elisabeth Kopp.

## Les centres d'enregistrements sont pleins

■ 16 septembre - A plusieurs endroits de Suisse et notamment dans les localités des centres d'enregistrement (Bâle, Chiasso et Genève, mais également à Zurich, Berne et Lausanne) on s'inquiète du sort des «pré-requérants» d'asile en attente de pouvoir déposer leur demande dans un de ces centres. Certains doivent dormir à la belle étoile. Certes, il y a une augmentation (comme toute saisonnière) des requérants mais surtout de plus en plus de zèle de la part des fonctionnaires du DAR. C'est une observation qui a été faite au centre à Genève, les formalités pour le dépôt de la demande prennent maintenant une semaine, alors que tout pourrait être aisément réglé en 48 heures.

## Quel minimum vital pour un regroupement familial ?

■ 17 septembre - La police des étrangers et, en seconde instance, l'exécutif cantonale, ont rejeté une demande de regroupement familial émanant d'un travailleur Yougoslave à cause de son revenu trop faible. En gagnant 2550.- francs net, (charges sociales, caisse maladie et impôts à la source déduits), ce dernier est en dessous du minimum vital selon le barème de l'office des poursuites. Toutefois d'après ceux des services sociaux (min Fr. 2855.-), il est en dessous et cours le risque de devoir être assisté une fois que sa femme et sa fille de 18 ans se trouveront en Suisse. On peut alors s'étonner que les salaires minimaux définis dans la convention du bâtiment n'atteignent pas le minimum vital...



## E. KOPP MEUX QUE CORMINBOEUF !!



■ 23 septembre - La Coordination Suisse pour le droit d'asile dépose à Berne un appel muni de 28 000 signatures en vue de l'application d'une solution humaine aux anciens demandeurs d'asile et la création d'une instance de recours indépendante du DJFP.

■ 29 septembre - Le Groupe pour une Suisse sans armée propose dans une lettre ouverte à Peter Arbenz d'hebberger 500 requérants d'asile.

■ 1 octobre - Un millier d'Albanais du Kosovo se retrouvent à Zurich pour une manifestation nationale. Les participants à de tels rassemblements ne peuvent plus retourner chez eux (cf. Salih). 15 000 Albanais se trouvent dans les prisons Yougoslaves et des centaines d'entre eux ont été tués; même en exil ils ne sont pas à l'abri de représailles de la part de la police secrète de leur pays.

■ 1 octobre - Elisabeth Kopp rend public son intention de prolonger à six mois l'interdiction de travail pour tous ceux qui traversent illégalement la frontière. Elle appelle également les Gouvernements italien et autrichien à introduire l'obligation de visa pour les Turcs.

■ 3 octobre - Le Conseil fédéral renonce à augmenter le nombre de permis accordés de chaque année. Seule la répartition intercantonale des permis A (saisonniers) a été modifiée.

■ 4 octobre - Quatre parlementaires - Françoise Pite-loud (PS), René Longel (PS), Guy-Olivier Segond (PRD) et Laurent Rebeaud (PES), ainsi que M<sup>re</sup> Christian Ferrazino, avocat du requérant Janusz

Salih, expulsé de Suisse, déposent une pétition, munie de 7715 signatures, à l'ambassade de Yougoslavie pour exiger sa libération.

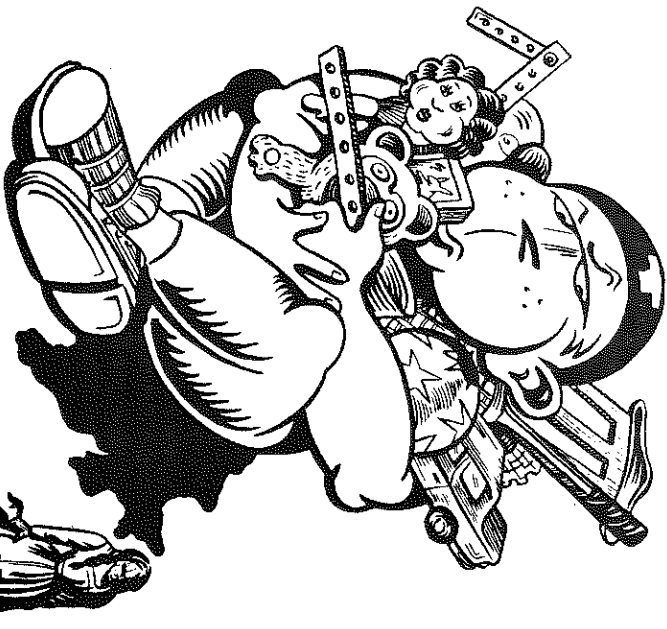
■ 4 octobre - Les 45 demandeurs d'asile du centre de

Schattdorf (Uri) entament une grève de la faim pour protester contre leurs conditions d'hébergement. Les requérants se sont rassemblés dans l'église paroissiale de St-Martin à Atdorf, où le curé leur a accordé l'hospitalité.

### Tensions à Bâle à cause de l'hébergement

■ 20 septembre - Les conditions de vie sont difficiles dans l'abri de la protection civile mis à disposition des requérants. Prévu pour 90 personnes, 280 lits y ont été installés et du personnel a été engagé à la hâte. Du temps s'écoule jusqu'à ce que la distribution des repas et l'approvisionnement fonctionnent. Les femmes, même enceintes au huitième mois, occupent les mêmes locaux que les hommes.

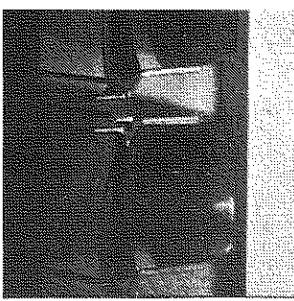
Exaspéré, entre 100 et 300 requérants entament une grève de la faim pour demander des conditions de vie acceptables et un statut provisoire. Ils sont soutenus par les groupements pour le droit d'asile des deux Bâle ainsi que par le PDT et le PSO. Le Conseiller d'Etat bâlois et chef de la police Karl Schwyder veut rétablir l'ordre de la manière forte et la police arrête trois turcs qu'elle prétend être les meneurs. Par la suite, des mesures ont été prises pour y rendre le séjour moins désagréable.



© 1987 Françoise Pite-loud

■ 4 octobre - Une requérante africaine en instance de ce mater avec un bénéficiaire d'un permis humanitaire voit son délai pour quitter la Suisse expirer sans avoir reçu les documents nécessaires de son pays pour le mariage. Elle est arrêtée à Genève, transportée à Lucerne, sans son enfant de 15 mois. Les autorités n'accordent pas de droit de visite à son fiancé. Après une semaine d'isolement, elle est renvoyée dans son pays d'origine.

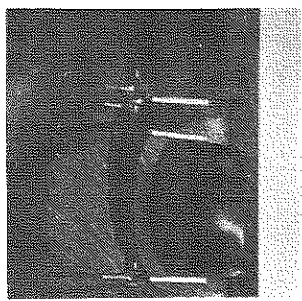
■ 4 octobre - Une cinquantaine de demandeurs d'asile ayant reçu une réponse négative à leur demande sont actuellement cachés par des citoyens dans le canton de Berne. Toutefois, la police des étrangers du canton renonce à effectuer des recherches intensives.



■ 6 octobre - Mise à disposition d'un abri de la protection civile à Meyrin et, trois jours plus tôt, d'un dortoir au foyer des Tattes à Vernier, pour les pré-requérants qui attendent pour accéder au centre d'enregistrement de Coirtrin.

■ 6 octobre - A Zurich, quatre Suisses, soutenus par de nombreuses personnalités, entament une grève de la faim pour exiger que le cas du requérant kurde, Zeynel K., débouche par le DAR, soit réexaminé. Ils demandent en outre que l'on suspende le retour des Kurdes.

■ 8 octobre - Un réfugié palestinien est renvoyé à Beyrouth.



■ 10 octobre - Les demandeurs d'asile de Schattdorf (Uri) mettent un terme à leur grève de la faim. Leurs revendications sont partiellement satisfaites. Toutefois, la direction contestée de ce foyer (baraquements), géré par la Croix-Rouge, reste en place.

■ 10 octobre - Quatre autres lieux sont envisagés par le DAR pour accueillir les requérants. Il s'agit de Acquarossa (TI), Chandolin (VS), Ringgenberg (BE) et Wangs/Pizol (SG). A la date de cette annonce, certains de ces communes ne sont pas encore informées...



■ 11 octobre - Les quatre villages cités sont indignés par la façon de dont ils ont été informés. La colère contre Arbenz prévaut à la peur des réfugiés. Peter Arbenz ne trouve rien de mieux que de s'en prendre à la presse.

■ 11 octobre - Durant le mois de septembre, 109 requérants d'asile et 430 travailleurs clandestins ont été interceptés sur la frontière verte. Le Tages-Anzeiger note qu' alors que leur journaliste observait les gardes-frontières en train de traquer ceux qui traversent clandestinement la frontière, ils laissaient tranquillement circuler les trafiquants de devises. «Pour la Suisse, cela n'a rien d'illégal, bien qu'ils soit probable qu'ils s'agisse d'argent sale», disait alors le garde-frontière.

■ 12 octobre - Le propriétaire de l'établissement de Wangs-Pizol revient sur sa décision d'allouer son établissement au DAR, suite aux réactions des habitants de la commune. A Melchtal déjà, le nombre prévu de demandeurs à héberger a passé de 500 à 150.

■ 12 octobre - Le centre d'enregistrement de Coirtrin est fermé provisoirement en raison d'un risque d'épidémie de varicelle.

■ 12 octobre - En 1987, cinq Kurdes avaient été arrêtés lors d'une action de protestation devant le Consulat allemand à Zurich pour réclamer une somme de 700 000 DM confisquée aux Kurdes par la police allemande.

■ 14 octobre - L'accueil des requérants à Chandolin ne se fera sans doute pas, car le propriétaire du Grand-Hôtel a retiré son offre au DAR, suite aux réactions dans le village.

■ 14 octobre - Elisabeth Kopp convoque à une conférence nationale sur l'asile. Toutefois, le Conseil fédéral n'y assistera pas in corpore, comme le demandait le Conseil d'Etat genevois...

## Melchali: des camps pour les réfugiés !

■ 3 octobre - Le Conseil fédéral décide de créer plusieurs «Melchali», loger les requérants dans des baraquements militaires se trouvant dans des régions isolées équivalent à une interdiction de travail. Pour accélérer la procédure, les demandeurs peuvent dorénavant être directement entendus par les fonctionnaires fédéraux (sans passer par les services cantonaux de police des étrangers). Le gouvernement annonce encore la création d'une section rapide avec 40 nouveaux postes au service des recours.

Les mandataires ne seront plus avertis des semaines avant les auditions mais plus que quelques heures avant leur déroulement. Le représentant du DAR a toutefois reconnu lors de cette conférence de presse que la torture existe bel et bien en Turquie.

## Les réfugiés kurdes dans les camps turcs



Le génocide kurde. (photo Doc. Center for human rights in Iraq)

■ 6 octobre - Le défilé d'amnistie accordé par le président irakien Saddam Hussein échoua. 950 des 51 000 réfugiés kurdes se trouvant en Turquie en ont fait usage. Le représentant du CICR qui devait être présent lors du voyage de retour, n'y était pas. L'avenir des revenants est pour le moins incertain - leurs maisons ont été détruites par l'armée irakienne. Dans les camps, la situation n'est guère plus réjouissante. Ils ne sont pas équipés pour que les réfugiés puissent affronter l'hiver qui approche. A Yuksekova dans la province de Hakari, situé en altitude, il n'y a toujours pas suffisamment de vêtements et de couvertures. Il y a eu une couverture pour plus de dix personnes. La semaine passée, huit internés, parmi eux des petits enfants, sont morts de froid.

■ 24 octobre - Elisabeth Kopp reçoit l'ambassadeur d'Italie. Elle constate avec satisfaction que les services de police italiens ont adopté récemment des mesures strictes contre les passeurs. (et contre tous ceux qui cherchent à entrer en Suisse, à présent la police italienne les renvoie systématiquement en Turquie...)

■ 25 octobre - Craintes du DAR avant le match Xamax-Galatasaray Istanbul: y aurait-il des Turcs qui profitent du match pour venir déposer une demande d'asile en Suisse ? Des critères stricts ont été adoptés par le consulat suisse à Istanbul pour délivrer les visas.

■ 25 octobre - Al reproche à l'Autriche de ne pas avoir donné suite à des rapports signalant des brutalités policières dans le camp de réfugiés de Traiskirchen. Nous savons qu'il y a à-bas une poignée de jeunes policiers qui frappent les réfugiés à coups de pied, leur donnent des coups de poing et les abreuvent d'injures, déclare Wolfgang Algrner, de la section autrichienne d'Al.

■ 25 octobre - Appel de la section genevoise de la Ligue des droits de l'homme et du syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT) pour dénoncer des cas de torture par la Police politique de sûreté et ceci en dépit de la signature par la Turquie de la déclaration des droits de l'homme.

■ 26 octobre - Une cellule d'une organisation qui fait entrer clandestinement d'Italie en Suisse des ressortissants turcs est démantelée à Milan. Quatre Turcs et deux autres personnes ont été arrêtés. Le prix de leur passage s'élevait à quelque 3 millions de liras par personne (3300 francs).

■ 26 octobre - Un groupe de Kurdes pénétrant dans le stade de la Maladière avec des banderoles hostiles au gouvernement turc durant le match Xamax-Galatasaray. Cette initiative n'est pas vraiment du goût des supporters sportifs.

■ 27 octobre - Le Conseil d'Etat du canton de Zoug estime le moment venu pour appeler la population afin qu'elle héberge des réfugiés d'asile. Si la situation dans le canton n'est pas simple, il ne faut pas la dramatiser, affirme encore le Conseiller d'Etat.

■ 27 octobre - Un ressortissant srilankais s'est fait agresser par un Suisse ivre à Mellingen (AG) qui l'a blessé avec son couteau militaire de poche. Les premières investigations ont permis d'établir que l'agresseur s'était déjà disputé verbalement à plusieurs reprises avec des demandeurs d'asile.

■ 27 octobre - Dès le 21 novembre, un nouveau centre fédéral pour requérants sera installé à Gorgier (NE). Environ 100 personnes y seront logées.

■ 28 octobre - Un groupe d'une vingtaine de demandeurs d'asile italiens proteste devant les locaux du DAR à Berne contre la longueur de la procédure d'asile.

■ 30 octobre - A une très faible majorité, ceci avec une participation de l'ordre de 50%, la population des Verrières (NE) se prononce pour le rachat du Centre sportif qui abrite 70 réfugiés depuis deux ans. Ce résultat contraste avec l'unanimité de 1986, quand le village réclamait à cor et à cri que le centre garde sa vocation sportive.

## Zurich: ping-pong avec les réfugiés

■ 10 octobre - La ville de Zurich n'accepte plus que dix candidats à l'asile au plus par jour. Tous ceux qui excèdent ce nombre sont renvoyés vers les centres d'accueil de la Confédération, même s'ils ont été attribués à Zurich par le DAR, annonce Emille Lieberherr, membre de l'exécutif de la ville. Le même jour, les communes d'une certaine grandeur sont informées (sommées) par courrier du nombre de places qu'elles doivent mettre à disposition d'ici dix à quinze jours.

Le même jour, les premiers demandeurs en font les frais. Six Turcs ont été renvoyés de Zurich au centre d'enregistrement de Chiasso, d'où ils étaient venus. Vers deux heures du matin, des policiers les ont mis dans le train, à nouveau en direction de Zurich. Les 18 personnes qui se sont annoncées lundi à Zurich étaient à nouveau là. Les autorités cantonales voulaient les renvoyer une nouvelle fois. Devant leur refus, elles leur ont accordé un argent de poche de 17 francs 50 par jour et débrouillez-vous.

## Un enfant turc mort de froid au Splügen

■ 13 octobre - Un groupe de 11 Turcs, amené dans la soirée par un passeur à proximité du col de Splügen, a été surpris par une tempête de neige. Vêtu d'habits et de souliers légers, le groupe se fatigait vite et se disloqua. Six personnes épuisées parvinrent au village de Splügen vers minuit et obtinrent de l'aide pour partir à la recherche des autres.

A 7 heures du matin, un père et son enfant mort de froid sont découverts et pris en charge par un automobiliste. Un médecin de Splügen ne peut que constater le décès de l'enfant de sept ans. La mère a été victime d'un choc nerveux en apprenant la nouvelle et le père a été emprisonné par la police grisonne...

La réaction du DAR est de s'en prendre aux passeurs. Toutefois, si les turcs pouvaient traverser normalement les frontières sans risquer le «R» sur leur passeport, il n'y aurait ni filières, ni passeurs !

## L'OSAR, pour soigner l'image de marque du DAR

■ Fin octobre - Dans Vivre Ensemble (no 17-18), nous évoquons la sélection par des représentants du DAR et de l'OSAR de 100 réfugiés italiens sur 500 000 à 1 500 000 selon les sources, en Turquie. Ces derniers ont commencé à arriver en Suisse. Dans le dernier numéro du Réfugié, journal de l'OSAR, cet organisme vante les mérites de son action.

Il est choquant que même l'OSAR commence à considérer les réfugiés comme une marchandise. Pendant qu'un millier de réfugiés est rejeté de Suisse, les responsables des retournements vont en chercher une centaine en Turquie. La qualité de la marchandise y serait meilleure.

Autrefois, la Suisse acceptait encore un millier de réfugiés quand le HCR le lui demandait; 1 100 réfugiés de l'Asie du sud-est ont été accueillis en Suisse à la demande du HCR en 1980 et 1 000 Polonais en 1982. Mais ce qu'accorde aujourd'hui le DAR au HCR, c'est juste un petit pouce. La centaine de personnes accueillies, ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan - juste de quoi faire penser à l'opinion internationale qu'une politique d'asile existe encore. Le pire est que l'OSAR se prête à ce sinistre jeu !

J.A. 1200 Genève 2

Retours: case 177  
1211 Genève 8

Madame  
MARIE-JO MASSEREX  
R. DES DEUX-FONTS 23  
1205 GENEVE

## Nous et les loups

## Djagarkhwin

Frères loups, vous comme nous, êtes des braves  
Mais vous, vous êtes des géants, compagnons des tigres et des lions  
Nous et vous sommes compagnons – dans la misère,  
Nous, c'est de jour que nous crions; vous, c'est de nuit que vous hurlez !  
Nous, Kurdes et loups, sommes uns; nous sommes en effet des frères.  
Nous aussi comme vous, nous fuyons par les montagnes.  
Nous aussi comme vous, souffrons chaleurs, frimas, brouillards, poussières  
Qui d'entre nous se fait tuer, tout comme vous, reste sans recours !  
Vertes campagnes pour les hommes; mais à nous rochers et déserts !  
Vos ennemis sont les fils de Fendo \*), nos ennemis sont les fils des Mongols !  
Notre désir, c'est le Kurdistan; votre désir, c'est les moutons !  
Mais chez vous comme chez nous, chacun dit: Pour moi seul !  
Donnons-nous la main, contre l'ennemi unissons-nous.  
Ils ne nous feront plus violence, cet ennemi et ce chien !  
Bêtes et hommes, frères et compagnons d'infortune,  
Nous et vous, sommes restés miséreux, parce que sans oncle ni tante !  
Kurdes et loups, toujours à errer, sommes devenus brigands et voleurs.  
Nous sommes malheureux: c'est grande honte à Ahriman et à Ormuz.  
Nous sommes malheureux, au cou penché, au coeur meurtri  
Kurdes impuissants, tous nous resterons des coeurs meurtris

\*) Le chien, ennemi du loup.